

**Règlement du Vide-Greniers de la Commune de BENNEY
Dimanche 16 juin 2019**

Article 1 : Sont autorisés à exposer et à vendre dans le respect du règlement, tout particulier et association locale, après inscription dûment complétée, consultation obligatoire du présent règlement, envoi d'une caution de 20 € (restituée après 17h au vu de la propreté de l'emplacement, à l'exposant lui-même) et du paiement des mètres linéaires supplémentaires réservés.

! Une seule réservation par exposant ou groupe d'exposants souhaitant être ensemble !

Article 2 : Les emplacements sont attribués par l'organisateur le matin du vide-greniers. Les habitants de la rue principale devant chez eux, les autres habitants et exposants selon les emplacements restant encore disponibles : **4 premiers mètres gratuits puis 2€ par mètre supplémentaire**

Article 3 : L'organisateur se décharge de toutes responsabilités quant aux éventuelles dégradations ou vol du matériel exposé.

Article 4 : Toute inscription ne sera validée que si elle est accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité du participant ainsi que du chèque de caution et du règlement des mètres linéaires supplémentaires réservés (**chèque libellé à l'ordre du comité des fêtes de Benney**).

Article 5 : L'organisateur se réserve le droit de refuser la vente de tout matériel ou marchandise non-conforme à la morale et à la loi.

Article 6 : L'exposant devra rendre propre l'espace qui lui aura été attribué et évacuer l'ensemble de ses déchets (objets, carton, ...etc).

Article 7 : L'installation se fera de 6h30 à 7h30 et le départ à partir de 17h30.

Article 8 : La vente ne s'effectue qu'entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucune manière les organisateurs, aucune réclamation ne pourra être formulée à leur encontre.

Article 9 : l'absence de l'exposant entrainera automatiquement la non restitution de la caution de 20 € afin d'éviter les réservations « illicites ».

Règlement à signer et à nous retourner avant le 7 juin 2019

Le Maire  

L'exposant,

VIDE - GRENIERS

**Exposant(s) : 4 premiers mètres gratuits
puis 2€ par mètre supplémentaire**

DIMANCHE 16 JUIN 2019

BENNEY (54)

Toute la journée : Restauration Rapide - Buvette – Crêpes

Inscription (coupon réponse), règlements et photocopie de la carte d'identité recto-verso sont à retourner à :

MAIRIE – 3, rue Saint-Martin – 54740 BENNEY

Tél : 03 83 25 00 89 ou 03 83 25 06 08

Au-delà du 7 juin, aucune inscription ne sera prise en compte.

INSCRIPTION & RESERVATION :

NOM (s) Prénom (s)

Adresse (**1 par groupe**) :

Code Postal : Ville.....

Téléphone :ou.....

Adresse mail :@.....

Nb total de mètre : dont à 2 € soit Euros

! Caution : 20 € par chèque; restitué après 17h au vu de la propreté de l'emplacement (Attention : les chèques ne seront pas réexpédiés par courrier, ni restitués en cas d'absence).